

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0676 du 16/04/2021

Arrêté du 6 avril 2021

ARRETE PORTANT ADMISSION A LA RETRAITE D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte admission à la retraite d'un administrateur des Finances publiques.

Date d'application : 01/07/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT ADMISSION À LA RETRAITE D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT ADMISSION À LA RETRAITE D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES



ARRÊTÉ

portant admission à la retraite d'un administrateur des Finances publiques

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,
EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS**

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite, notamment les articles L4 (1°) et L24 I (1°) ;

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 24 ;

Vu la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment l'article 71 ;

Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :

Article premier : M. Alain CAILLET, administrateur des Finances publiques, 5^e échelon, affecté dans le département de la Charente, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2021.

Article 2 : Le Directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 6 AVRIL 2021

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION
LA SOUS-DIRECTRICE DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

MARIE-THÉRÈSE PELATA

BOFIP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756